

logement privé, et des services pour prévenir, retarder ou amoindrir le besoin de soins en établissement dans le cas des personnes âgées et des personnes invalides. Ces services compensent en même temps la diminution du soutien familial qui découle du taux accru d'activité des femmes sur le marché du travail, de la mobilité géographique des familles et du taux élevé de rupture des mariages.

Les services aux familles et aux particuliers bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada comprennent l'intervention en cas de crise, des services de renseignements et de référence, ainsi que des mécanismes d'intégration sociale pour les personnes qui sont ou risquent d'être coupées de la vie communautaire; les services de protection et de développement de l'enfance et des services de garderie; et les services à domicile qui s'adressent aux personnes ayant besoin d'aide pour continuer de vivre dans leur propre logement. Plusieurs provinces ont lancé des programmes pour inciter les personnes invalides à maintenir leur autonomie. Celles-ci peuvent obtenir des dispositifs et des appareils et se prévaloir d'un auxiliaire à domicile. La prestation de conseils d'ordre personnel, budgétaire et familial permet d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés sociales et contribue à prévenir l'apparition de nouveaux problèmes. Il existe également des programmes destinés à réduire l'incidence de la violence au foyer et à atténuer ses conséquences. Les collectivités offrent des centres d'activité, des programmes de renforcement, des ateliers protégés et des programmes de réadaptation professionnelle, ainsi que des programmes d'activités de jour pour les personnes âgées. De plus, les provinces fournissent des services de soins infirmiers et médicaux, de consultation en nutrition, de soins en établissement et à domicile, ainsi que des services de soins intermédiaires et ambulatoires. (Voir le chapitre 3 portant sur les services de santé.)

6.5 Bien-être au plan international

Le Canada participe aux efforts des Nations Unies dans le domaine du développement social, en particulier par l'entremise du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de même qu'aux programmes sociaux de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux prennent part aux activités de plusieurs organisations internationales non gouvernementales. En outre, le Canada échange, au sujet des programmes relatifs aux affaires sociales, de l'information avec

les organismes des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Institut de développement outre-mer et les ministères des Affaires sociales d'autres pays.

Par ailleurs, des fonctionnaires canadiens participent aux travaux de l'Association internationale de la sécurité sociale, à ceux du Conseil international du bien-être social ainsi qu'au programme de sécurité sociale de l'Organisation internationale du travail.

6.6 Contribution du bénévolat

Compte tenu de la nécessité pour les collectivités d'intervenir dans le domaine des services sociaux, les organismes bénévoles continuent de jouer un rôle important dans la prestation de ces services au Canada.

En 1987, environ 50 000 organismes étaient enregistrés comme organisations de bienfaisance au Canada. En matière de santé et de bien-être, la gamme de leurs activités de soutien communautaire est très vaste, allant de l'aide directe pour les particuliers dans le besoin aux grands services collectifs.

Le travail bénévole constitue un apport important au fonctionnement des organismes de santé et de bien-être. Une enquête menée par Statistique Canada en 1987 révèle que 27 % de la population adulte participe au travail bénévole. Une bonne partie de cet effort s'exerce dans le domaine de la santé et du bien-être, sous forme de services directs, de services de transport, de services d'administration et de services de soutien à la clientèle.

6.7 Analyse des dépenses

Les prestations financières directes accordées aux Canadiens en 1986-1987 dans l'ensemble du système de sécurité sociale se sont élevées à 54,0 milliards de dollars, comparativement à 42,9 milliards de dollars en 1982-1983. Au cours de cette période de cinq ans, la Sécurité de la vieillesse (y compris les pensions de vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint) est demeuré le programme le plus important, représentant environ le quart des déboursés totaux au chapitre de la sécurité sociale. L'Allocation au conjoint du Programme de la sécurité de la vieillesse et la Prestation de retraite du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont les deux postes de dépense qui se sont accrues le plus en pourcentage. Les dépenses au chapitre de l'Allocation au conjoint ont augmenté de 114 %, passant de 221,5 millions de dollars en 1982-1983 à 473,2 millions de dollars en 1986-1987. Les montants versés en